

10528 - Disposition applicable à l'impureté inhérente à la viande porcine

La question

J'ai lu que les assiettes, les cuillères et les couteaux qui sont entrés en contact avec de la viande porcine doivent être lavés sept fois plus une fois avec du sable. Est-ce exact ? Quel est le hadith qui fonde ce jugement ? Ne suffit-il pas de laver les plats avec du savon une seule fois ?

La réponse détaillée

La consommation de la viande porcine et ses dérivées est interdite en vertu de la parole du Très Haut : **«Aujourd'hui, J' ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J' agrée l' Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché... alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »** (Coran, 5 : 3).

Les musulmans ont admis à l'unanimité l'interdiction de toutes les parties du porc. Allah l'a interdit à cause de son impureté et de sa nocivité. Allah le Puissant et Majestueux a dit : **«Dis: "Dans ce qui m' a été révélé, je ne trouve d' interdit, à aucun mangeur d' en manger, que la bête (trouvée) morte, ou le sang qu' on a fait couler, ou la chair de porc - car c' est une souillure - ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu' Allah". Quiconque est contraint, sans toutefois abuser ou transgresser, ton Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux. »** (Coran, 6 : 145). Sa viande est source de maladies. Plus la science progresse, plus on découvre d'autres nuisances qui résultent de la consommation de la viande porcine.

Les musulmans doivent s'éloigner des endroits où cette sale viande est consommée afin de ne pas en consommer inconsciemment.

S'agissant du lavage des plats, il suffit de le faire bien avec tout ce qui est à même d'enlever la saleté qui découle de cette viande. En effet, ce qui est vrai c'est que la saleté du porc est comme les autres saletés et il n'est donc pas nécessaire de la laver sept fois dont une avec du sable.

Voir Ach. Charh al-muti' d'Ibn Outhaymine, 1/356.

Allah le sait mieux.